



**PRÉFET
DE L'ARDÈCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires de l'Ardèche**

**Service urbanisme et territoires
Unité planification**

Affaire suivie par : I. GERVET

Tél. : 04 75 65 51 87

isabelle.gervet@ardeche.gouv.fr

Privas, le **23 AVR. 2021**

Le préfet de l'Ardèche

à

**Monsieur le Président
Communauté d'Agglomération
Annonay Rhône Agglo**

Objet : Plan Local d'Urbanisme – Davézieux – Modification simplifiée - Avis de l'État

Vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2 du plan local d'urbanisme de Davézieux.

Cette modification a pour objet de créer un secteur de taille et de capacité limitées de 2 000 m² en continuité de la zone du Mas afin de permettre la construction de quatre habitations pour des gens du voyage qui occupent actuellement un terrain situé zone du Mas qui doit accueillir un dépôt de bus de l'agglomération.

Les habitations seront démontables. Elles présenteront une surface maximum de 44 m², une hauteur maximale de 3,50 m et seront raccordées aux réseaux (eau, électricité et assainissement). Le terrain et chaque lot seront clôturés. Chaque lot sera gravillonné.

Le terrain présente une légère pente qui nécessitera un talutage.

Le STECAL sera intégré dans le PLU par la création d'un zonage As spécifique. Le règlement de cette zone n'autorisera que les résidences légères démontables à usage d'habitation dans la limite de 180 m² de surface de plancher cumulée. Leur hauteur sera limitée à 3,50 m.

Sera également autorisée la modification du sol par affouillements ou exhaussements à condition qu'elle soit nécessaire à l'aménagement des emplacements d'accueil des résidences.

Les clôtures devront présenter une cohérence de conception et de traitement sur l'ensemble de la zone. Elles devront être perméables au passage de la petite faune et de teinte discrète.

Les impacts sur le paysage seront minimes, le terrain étant enchassé dans un boisement faisant office de corridor entre l'espace agricole et la zone d'activité du Mas. Les impacts sur la biodiversité seront également réduits. Le projet est implanté à l'écart de la ripisylve et des zones humides, et le terrain est déjà pâturé par les chevaux des personnes bénéficiaires du projet.

J'émetts donc un avis favorable à cette modification.

Le préfet,



Thierry DEVIMEUX